

Département du Doubs

Syndicat Intercommunal
à Vocation Scolaire
de Villers- Buzon

Arrondissement de Besançon

Canton de Saint-Vit

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL SYNDICAL DU SIVOS
Séance du 30 mai 2017 à 20h30
Salle de la mairie de Vaux-les-Prés**

Date de convocation : 22/05/2017	Nombre de membres : 8 Nombre de votants : 7 Nombre de procurations : 0
<i>L'an deux mille dix-sept, le trente mai, le conseil syndical du SIVOS de Villers-Buzon, dûment convoqué le 22 mai 2017, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Chantal JEANVOINE, présidente.</i>	Présents : Romaric ROUSSEL – Chantal JEANVOINE – Stéphanie GIBERT – Alain BEQUILLARD – Joël JEUNOT – Alain ROUSSELOT – Renée LEGAIN Suppléants : Claude DANLOUE – Josette NICOLIN
Secrétaire de séance : Alain BEQUILLARD	Absents excusés : Thierry MALESIEUX Procuration :

ORDRE DU JOUR

(Ouverture de la séance à 20h30)

1 | Approbation du PV du 30 mars 2017

Le procès-verbal de la réunion du conseil syndical du 30 mars 2017 est approuvé à l'unanimité.

**2 | Produits d'entretien école de Mazerolles : 2017-12
remboursement**

Suite à la commande de produits d'entretien passée directement à Javel Barbizier en fin d'année 2016 pour un montant TTC de 1544.34 €, le conseil syndical du SIVOS dans sa séance du 16 février 2017 avait décidé de rembourser la somme de 122.99 € à la commune de Mazerolles.

La commune de Mazerolles n'a procédé à aucune commande en avril dernier, le conseil syndical décide de rembourser la somme de 123.72 € (somme à peu près équivalente à une commande normale).

Vote pour : 7

Vote contre : 0

Abstention : 0

3 | Indemnités d'Administration et de Technicité

2017-13

Les trois employés du SIVOS ont perçu l'Indemnité d'Administration et de Technicité en juin 2016, la Présidente propose de renouveler l'attribution de l'indemnité d'administration et de technicité comme suit :

- Filière administrative : adjoint administratif de 1^{ère} classe pour Nathalie Gibert secrétaire du SIVOS. Le coefficient retenu pourra varier de 0 à 8.
- Filière sociale : Agent spécialisé principal de 2^{ème} classe des écoles maternelles pour Martine Gruson. Le coefficient retenu pourra varier de 0 à 8.
- Filière technique : Adjoint technique territorial pour Nathalie Grivet, accompagnatrice dans le bus. Le coefficient retenu pourra varier de 0 à 8.

Les primes et indemnités pourront être versées aux agents non titulaires et elles seront versées annuellement sur le salaire du mois de juin.

Les primes et indemnités attribuées seront indexées sur la valeur du point de la fonction publique.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical se prononce sur le versement de l'indemnité d'administration et de technicité au personnel en juin 2017.

Coefficient retenu pour l'année 2017 : 1

Vote pour : 7

Vote contre : 0

Abstention : 0

4 | Départ de Vaux-les-Prés du SIVOS

2017-14

Suite à sa fusion avec la commune de Chemaudin, la commune de Vaux-les-Prés quittera le SIVOS au 31 août 2017 (date de fin de contrat de l'ATSEM).

La commune de Chemaudin et Vaux doit demander son retrait du SIVOS au 1^{er} septembre 2017 (la demande n'ayant pas encore été faite). Le comité syndical devra alors se prononcer sur cette demande ainsi que les autres membres du syndicat. L'article L5211-19 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que les membres du syndicat disposent d'un délai de 3 mois pour se prononcer sur la demande de retrait, à compter de la notification par le président du syndicat de la délibération du comité syndical. Le retrait de cette commune sera acté par arrêté préfectoral, si l'accord a été exprimé par le comité syndical et les organes délibérants des membres du syndicat, dans les conditions de majorité qualifiée (accord des 2/3 des membres représentant 1/2 de la population ou l'inverse. Pour le calcul de la population, seule la population de Villers-Buzon est prise en compte).

La délibération se prononçant sur le départ de la commune de Chemaudin et Vaux devra aussi préciser le matériel qui revient au SIVOS et celui restant à la commune. Le devenir de la salle de motricité financée par le SIVOS sera aussi précisé.

Les divers contrats affectés à l'école seront résiliés pour la fin du mois de juillet 2017.

Vote pour : 7

Vote contre : 0

Abstention : 0

5 | Questions diverses

- Information du coût d'un enfant en maternelle et celui d'un enfant en primaire d'après les dépenses de l'année 2016,
- Dérogation scolaire d'un enfant de Chemaudin et Vaux au sein de l'école intercommunale pour raisons médicales : la commune de Chemaudin et Vaux accepte de financer le coût de l'enfant scolarisé en maternelle, qui sera facturé par le SIVOS à la fin du 1^{er} trimestre 2018 en fonction des dépenses de l'année 2017, mais refuse le financement de la fratrie,
- Romaric Roussel indique que pour des raisons professionnelles il ne sera plus titulaire au SIVOS, la commune de Villers-Buzon va délibérer pour nommer un nouveau délégué,

- Demande de commande de produits d'entretien pour l'école de Chemaudin et Vaux : l'année scolaire se terminant dans un mois, les autres écoles dépanneront en fonction du besoin,
- A compter de la prochaine rentrée scolaire, la CAGB sera responsable du transport scolaire, le coût devrait rester inchangé, les horaires sont encore à l'étude,
- Il serait souhaitable que le tri des ordures soit correctement effectué dans toutes les écoles !

Le coût des ordures ménagères est financé par le SIVOS pour les deux classes de Villers-Buzon alors que le coût pour les autres classes est financé par les communes respectives ; problèmes aussi pour les déchets générés par les Francas (restauration scolaire, accueils et TAP), sujet à revoir ...

- La commune de Chemaudin et Vaux a rédigé un contrat avec Claire Lanquetin qui remplace la femme de ménage de la classe de Vaux,
- Les travaux de chauffage des classes de Villers-Buzon sont effectués,
- Demande est faite à la commune de Villers-Buzon par l'intermédiaire de Romaric Roussel pour la marelle dans la cour de l'école et le cheminement piétonnier des enfants pour aller au bus (peintures à refaire),
- Demande de devis pour le contrôle des jeux extérieurs de l'école maternelle de Villers-Buzon.

Séance levée à 22h20.